



Code mondial de conduite et d'éthique professionnelle

Diriger avec intégrité

be certain.

SOMMAIRE

Lettre de notre PDG	3	Au service de nos clients	10
Les Valeurs de MTS	4	Respect de la législation antitrust	10
Utilisation du Code mondial	5	Loyauté et concurrence	10
Introduction	5	Documents commerciaux et financiers exacts, bonne gestion documentaire	10
Suivre le Code	5	Qualité et sécurité des produits	11
Déroations	5	Protéger nos actionnaires et notre entreprise	12
Prise de décision éthique	5	Conflits d'intérêts	12
Notre rôle et notre responsabilité	6	Interdiction du délit d'initié	13
Lettre de notre Directrice conformité et risques	6	Utilisation appropriée de la technologie	14
Nos responsabilités	6	Protection des actifs de l'entreprise	14
Responsabilités du superviseur	6	Protection de la réputation de l'entreprise	14
Ressources de l'entreprise	6	Soutenir nos communautés dans le monde	15
Poser des questions et signaler des problèmes	7	Mesures anti-corruption	15
Protection contre les représailles	7	Cadeaux, avantages commerciaux et parrainages	15
Travailler ensemble	8	Commerce international	16
Environnement de travail respectueux	8	Respect de l'environnement	16
Prévenir la violence et le harcèlement au travail	8	Activités de lobbying	17
Droit du travail	8	Contributions politiques	17
Nous respectons la diversité et garantissons l'égalité des chances en matière d'emploi	8	Contributions caritatives	17
Lieu de travail sûr	9	Travail avec des tierces parties	17
Protection des données à caractère personnel	9	Note finale	18
Sécurité	9		

LETTRE DE NOTRE PDG

MTS s'est fixée des valeurs qui guident toutes ses actions. Elles comprennent notamment l'intégrité, le respect et la responsabilité. Pour mettre en œuvre nos stratégies et être les meilleurs dans notre domaine, nous devons non seulement atteindre d'excellentes performances, mais aussi tous nous engager à respecter les valeurs fondamentales qui font depuis toujours de MTS une entreprise unique. Les clients placent en nous toute leur confiance pour les aider à résoudre les défis complexes auxquels ils sont confrontés et répondre à leurs besoins. Étant donné nos objectifs de croissance continue, il est plus important que jamais de garder à l'esprit que c'est en faisant ce qui est juste tout en offrant les meilleurs résultats que nous montrons à nos clients et à nos partenaires commerciaux qui nous sommes et ce en quoi nous croyons.

C'est pourquoi nous avons mis à jour notre Code mondial de conduite et d'éthique professionnelle (ci-après le « Code »), qui devient un document plus général qui nous guidera tous dans notre travail quotidien afin de prendre soin de nos clients, de nos employés et de nos communautés avec intégrité. Cette feuille de route cohérente sur laquelle fonder nos comportements et décisions nous permet de gagner leur confiance, de rester fidèles à notre mission et de la mener à bien. Toutefois, elle ne doit pas remplacer le bon jugement, ni ne couvre toutes les situations rencontrées. Alors si vous avez un doute sur la marche à suivre ou craignez que quelqu'un n'ait enfreint le Code, demandez conseil avant d'agir et parlez-en, à votre superviseur, aux Ressources humaines (RH), au Comité local d'éthique commerciale, au Bureau conformité et risques (ORC), au Bureau du conseil général (OGC), ou contactez la Ligne d'alerte pour obtenir un soutien, sans crainte de représailles.

Il est important que chacun d'entre nous lise, comprenne et respecte ce qui est décrit dans notre Code. Notre Code s'applique à tous les niveaux de l'entreprise : les employés, les membres du conseil d'administration et les cadres. Nous avons établi une relation de confiance et c'est à nous de protéger cette réputation. Avoir un solide Code de conduite est fondamental pour nous aider à toujours faire ce qu'il faut tout en fournissant à nos clients le meilleur matériel de test et les meilleurs logiciels, solutions de services et capteurs de haute performance.



Dr. Jeffrey A. Graves

Président-directeur général



LES VALEURS DE MTS

Les Valeurs de MTS reflètent les convictions profondes qui font de MTS un partenaire essentiel pour ses clients, employés, vendeurs et fournisseurs à travers le monde. Chaque jour, nous renforçons nos valeurs à travers les actions collectives et individuelles que nous menons au nom de notre entreprise.



RESPONSABILITÉ



**SATISFACTION CLIENT
SANS FAILLE**



**INNOVATION ET
PASSION**



INTÉGRITÉ



**INVESTISSEMENT DANS
NOTRE AVENIR**



RESPECT



**EXCELLENCE
OPÉRATIONNELLE**

RESPONSABILITÉ

Nous avons le pouvoir de prendre des décisions et assumons la responsabilité de nos actions.

- » Nous exigeons l'excellence dans nos actions et une qualité supérieure de nos offres
- » Nous analysons nos réussites et nos échecs et tirons des enseignements de chaque expérience
- » Nous fixons des objectifs, mesurons les performances et récompensons les bons résultats
- » Nous faisons preuve de flexibilité pour nous adapter aux changements

SATISFACTION CLIENT SANS FAILLE

Notre organisation s'engage à obtenir 100 % de satisfaction client.

- » Nous fournissons uniquement des produits et systèmes dotés d'une valeur totale optimale, à temps et selon le calendrier de nos clients
- » Nous fournissons des services inégalés qui permettent à tous nos collaborateurs de tout mettre en œuvre pour dépasser les attentes de nos clients
- » Nous créons une expérience client enthousiasmante afin de fidéliser nos clients à long terme

INNOVATION ET PASSION

Nous nous démarquons en apportant des solutions extraordinaires aux problèmes les plus complexes de nos clients.

- » Nous sommes des leaders technologiques dans les industries que nous servons
- » Nous sommes motivés et possédons un esprit de compétitivité sain
- » Nous montrons de la fierté et du dévouement dans tout ce que nous faisons

INTÉGRITÉ

Nous honorons nos engagements.

- » Nous suivons des pratiques commerciales légales, éthiques et conformes aux normes
- » Nous montrons le bon exemple
- » Nous prenons des décisions fondées sur des faits
- » Nous sommes honnêtes avec nos actionnaires et privilégions la transparence dans toutes nos actions

INVESTISSEMENT DANS NOTRE AVENIR

Nous nous engageons à des résultats aussi bien à court terme qu'à long terme.

- » Nous investissons en permanence dans notre personnel, notre technologie et nos solutions pour satisfaire voire dépasser les attentes de nos clients

- » Nous cherchons à améliorer en continu nos processus pour être plus productifs
- » Nous nous engageons à créer un environnement propice à la croissance et au développement pour tous les employés

RESPECT

Nous soutenons une culture du dialogue qui encourage la transparence et renforce la confiance.

- » Nous croyons en une communication ouverte et honnête
- » Nous travaillons d'une manière coopérative qui valorise la dignité de chacun
- » Nous accordons de l'importance à la collaboration entre les différentes fonctions, indépendamment de la zone géographique, afin de partager activement des informations et des idées

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Nous nous efforçons de fournir des produits et services haut de gamme et rentables à temps, sans le moindre défaut.

- » Nous développons des processus efficaces et efficients, axés sur les besoins de nos clients
- » Nous prenons nos responsabilités individuelles en visant la meilleure qualité qui soit dans nos travaux
- » Nous nous engageons à toujours nous améliorer et à nous adapter aux évolutions avec souplesse

UTILISATION DU CODE MONDIAL

Le Code nous aide à comprendre comment les Valeurs de MTS sont mises en œuvre au quotidien

Introduction

Le Code MTS se fonde sur nos valeurs fondamentales et met en lumière les principes qui guident nos actions et nous aident à agir comme il se doit. Il fournit des questions et des réponses sur les situations rencontrées au travail, et liste les ressources permettant d'obtenir de l'aide ou des informations supplémentaires.

Outre notre Code, nos processus commerciaux sont guidés par les politiques de l'entreprise, qui sont consultables sur son site intranet et auxquelles ce Code se réfère. Toutefois, le Code ne peut pas répondre à toutes les situations ou activités possibles pouvant se produire au travail. Utilisez-le pour connaître nos normes éthiques et savoir à qui adresser des questions ou des préoccupations avant d'agir.

Suivre le Code

Notre Code s'applique aux employés, cadres et directeurs. Toutefois, celles et ceux qui agissent au nom de l'entreprise, par exemple les sous-traitants, consultants et partenaires commerciaux, sont également tenus d'agir en respectant les principes de notre Code et l'ensemble de la législation et de nos politiques d'entreprise. En suivant le Code, nous communiquons notre engagement pour les valeurs qui permettent à MTS d'être appréciée à la fois comme un partenaire commercial et un membre estimé de la communauté mondiale. Il convient de remarquer, toutefois, que le non-respect de la loi, des politiques d'entreprise ou du Code pourrait donner lieu à des mesures disciplinaires allant jusqu'à la résiliation de contrat. Par ailleurs, les personnes impliquées et MTS s'exposent à des poursuites pénales.

Dérogations

Les dérogations accordées au titre du Code seront communiquées conformément aux lois applicables.

Prise de décision éthique

La prise de décision éthique est essentielle pour le succès de notre entreprise. Il n'existe aucune formule magique pour faire ce qui est juste. Lorsque vous faites face à une situation difficile, posez-vous les questions ci-dessous qui peuvent vous aider à prendre la décision éthique juste avant d'agir.



« Bonne foi » ne veut pas dire que nous avons toujours raison. Cela signifie simplement que nous reconnaissons qu'il existe un problème légitime.

1. Est-ce légal ?	Non	Ne le faites pas
	Je ne sais pas	Contactez l'OGC ou l'ORC pour obtenir des conseils
2. Est-ce conforme aux Valeurs de MTS ?	Non	Ne le faites pas
	Je ne sais pas	Parlez-en à votre superviseur, aux RH, à l'ORC, à l'OGC ou au Comité local d'éthique commerciale
3. Est-ce conforme aux politiques et procédures locales de l'entreprise ?	Non	Ne le faites pas
	Je ne sais pas	Consultez la politique/procédure. Parlez-en à votre superviseur, aux RH, au Comité local d'éthique commerciale, à l'ORC ou à l'OGC
4. Pensez-vous mal agir mais vous sentez-vous contraint(e) de le faire ?	Oui	Vous devriez exprimer votre préoccupation. Parlez-en à votre superviseur, aux RH, à l'OGC, à l'ORC ou à la Ligne d'alerte
5. Êtes-vous à l'aise avec votre décision ?	Non	Parlez-en à votre superviseur, aux RH, à l'OGC, à l'ORC ou contactez la Ligne d'alerte
	Oui	Continuez. Vous êtes sur la bonne voie !

Agir de manière juste implique aussi de repenser à nos décisions passées. Demandez-vous : « Ai-je fait le bon choix ? »

Je ne sais pas. Parlez-en à votre superviseur, aux RH, à l'OGC, au Comité local d'éthique commerciale, à l'ORC ou contactez la Ligne d'alerte.

Non. Il vous faudra peut-être en parler à votre superviseur, aux RH, à l'ORC, à l'OGC ou à la Ligne d'alerte

Oui. Félicitations ! Nous vous aidons à vivre les Valeurs de MTS.

NOTRE RÔLE ET NOTRE RESPONSABILITÉ

Lettre de notre Directrice conformité et risques



Chez MTS, nous prenons la responsabilité éthique très au sérieux. À tout moment, nous sommes tous tenus de nous conformer à l'esprit et à la lettre de la législation, des politiques de MTS et de notre Code. Chacun des pays où notre entreprise est commercialement active possède ses propres lois, réglementations et coutumes. Parfois il peut y avoir des différences significatives d'un pays à l'autre, voire entre les régions d'un même pays. Toutefois, peu importe où nous travaillons, nous nous devons de respecter toutes les lois et réglementations applicables, ainsi que notre Code. Cela signifie également que nous devons nous exprimer et faire état, de manière proactive, de ce qui semble s'en écarter. Aucun code ou manuel ne peut fournir des réponses exhaustives à toutes les questions. Au final, nous devons utiliser notre bon sens pour nous assurer que nos actions correspondent aux normes éthiques exigeantes de MTS. Le Bureau conformité et risques se tient à votre disposition pour vous épauler et répondre à vos questions et préoccupations. La réussite de MTS dépend de notre collaboration à tous. Merci de votre coopération, sans laquelle nous ne pourrions conserver notre excellente réputation.

Phyllis Nordstrom
Directrice conformité et risques

Chacun d'entre nous a le devoir de s'exprimer

Nos responsabilités

- » Parcourir l'intégralité du Code.
- » Penser à la manière dont le Code s'applique à votre travail, et envisager comment gérer les situations afin d'éviter les actions incorrectes, illégales ou immorales.
- » Suivre le Code, les politiques de l'entreprise, la législation et la réglementation qui s'appliquent à votre travail. Certains d'entre nous occupent des postes requérant une connaissance plus approfondie des règles de conformité que ce qui est prévu dans notre Code. Toujours agir conformément aux politiques de l'entreprise.
- » Utiliser les questions et les réponses comme orientation dans les situations rencontrées.
- » Demander conseil avant d'agir auprès du Bureau conformité et risques, de votre superviseur, d'un cadre ou d'autres ressources de l'entreprise indiquées dans le Code.
- » Faire état de préoccupations avec bonne foi auprès des ressources de l'entreprise mentionnées dans le Code.

Responsabilités du superviseur

Si nous sommes tous tenus de faire preuve de bon jugement dans notre conduite personnelle, nos cadres doivent donner un exemple d'excellence. Pour cela, les superviseurs sont tenus d'adhérer aux normes suivantes :

- » Montrer l'exemple.
- » Communiquer et promouvoir des pratiques légales, éthiques et conformes.
- » Instaurer et promouvoir une culture du dialogue.
- » Faire rapidement remonter les informations des employés aux RH, à l'OGC ou à l'ORC.
- » Féliciter correctement les employés pour leur conduite éthique en temps opportun.
- » Veiller à ce que les employés suivent les formations nécessaires.
- » Éviter les représailles ou actions qui pourraient être perçues comme telles.

Ressources de l'entreprise

- » Votre superviseur, le Comité local d'éthique, les RH, ou tout autre membre de la direction
- » Le Bureau conformité et risques ou la Directrice conformité et risques
- » Le Bureau du conseil général
- » La Ligne d'alerte MTS*
- <https://mts.alertline.com>
- Les numéros de téléphone régionaux repris en page 7
- » *Certains sites peuvent restreindre l'accès anonyme à la Ligne d'alerte ou le rôle du Comité local d'éthique*

NOTRE RÔLE ET NOTRE RESPONSABILITÉ

Chacun d'entre nous a le devoir de s'exprimer

Poser des questions et signaler des problèmes

Toute personne pensant qu'un collaborateur ou associé de MTS pourrait avoir enfreint le Code, les politiques de l'entreprise ou la législation locale doit le faire savoir dans les plus brefs délais. En parlant de cet écart potentiel, vous aidez MTS à trouver une solution au problème et à faire respecter les valeurs et la culture éthique de notre entreprise. Nous devons également signaler toute activité qui pourrait compromettre la réputation de l'entreprise. Chaque employé est tenu de collaborer pleinement aux enquêtes. L'information rapportée sera traitée confidentiellement dans la mesure permise par les lois locales et notre politique de non-représailles s'applique. Nous avons mis en place des moyens de poser des questions et faire remonter des préoccupations d'éthique commerciale et de conformité.



Q : J'ai observé une situation que je suspecte être une violation de nos lignes directrices. Devrais-je rapporter cette situation même si je ne suis pas complètement certain(e) qu'il y ait un problème ?

R : Tous les employés ont la responsabilité de faire immédiatement remonter toute possible violation à leur superviseur ou autre ressource d'entreprise. Les rapports peuvent être faits de manière anonyme. Ils seront pris au sérieux, traités confidentiellement dans le cadre juridique local et étudiés de manière appropriée. Mieux vaut exprimer un soupçon qui se révèle infondé qu'ignorer une possible infraction à la législation ou la politique d'entreprise.

Protection contre les représailles

MTS interdit les représailles contre quiconque poserait des questions, exprimerait une préoccupation au sujet d'un problème d'éthique ou de conformité, ou participerait à une enquête de bonne foi. Tout employé a le droit de faire état de préoccupations en toute bonne foi, sans craindre de sanction ou de harcèlement de ses collègues, superviseurs ou cadres. Quiconque exerce des représailles contre quelqu'un qui pose des questions ou exprime une telle préoccupation enfreint notre Code et s'expose à des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la résiliation de contrat,

indépendamment de la position de cette personne ou de son importance au sein de l'entreprise. Notre position sur les représailles se reflète directement sur nos Valeurs MTS, lesquelles constituent une base solide pour notre culture éthique. Si vous craignez des représailles, faites-le savoir à toute ressource d'entreprise reprise dans le Code.

Numéros de téléphone de la Ligne d'alerte

Pays	Ligne directe	Numéros de la Ligne d'alerte
Amérique du Nord	1	888-321-5562
Asie		
Chine, RPC (région du Nord)	108-888	888-321-5562
Chine, RPC (région du Sud)	108-11	888-321-5562
Japon (KDDI)	00-539-111	888-321-5562
Japon (NTT)	0034-811-001	888-321-5562
République de Corée (Korea Telecom)	00-729-11	888-321-5562
Inde	000-117	888-321-5562
Europe		
France	0800-99-0011 ou 0805-701-288	888-321-5562
Italie	800-172-444	888-321-5562
Suède	020-799-111	888-321-5562
Allemagne	0-800-225-5288	888-321-5562
Royaume-Uni (BT)	0800-89-0011	888-321-5562
Royaume-Uni (C&W)	0500-89-0011	888-321-5562

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nous valorisons le caractère unique de chaque individu, ses points de vue et ses talents

Nos employés sont la ressource la plus précieuse de notre entreprise et sont essentiels à son succès. Au quotidien, nous misons sur la créativité, l'expérience, la technologie et la persévérance pour trouver des solutions innovantes et pratiques à tous les défis auxquels nous sommes confrontés. Ce sont les employés de MTS qui forgent l'entreprise et qui contribuent à rendre le monde plus sûr. Nos valeurs sont la base de notre collaboration.

Environnement de travail respectueux

Nous nous engageons à créer et à maintenir un environnement de travail qui mène MTS sur la voie du succès en collaborant de manière respectueuse et inclusive. Chacun d'entre nous a son rôle à jouer dans la création et le maintien de ce type d'environnement. Toutes les décisions en matière d'emploi doivent donc être basées sur le principe du respect mutuel et la conformité aux lois en vigueur.

Prévenir la violence et le harcèlement au travail

L'entreprise interdit la violence physique ou les menaces envers les collègues, les visiteurs ou toute autre personne qui se trouverait dans les locaux ou aurait un contact avec les employés dans le cadre de leurs activités. Chaque menace ou violence est grave. Nous devons rapporter ce genre d'événement immédiatement.



Q : Hier, je me suis disputé avec un collègue et nous en sommes presque venus aux mains lorsqu'il m'a dit de le suivre à l'extérieur. Je pense qu'il avait fermement l'intention de me blesser. Que puis-je faire ?

R : Rapportez cet incident à votre superviseur, aux RH ou à la sécurité, sans crainte de représailles.

MTS s'engage également contre le harcèlement au travail. Si vous êtes confronté(e) à une forme de harcèlement, rapportez ce problème à une ressource de l'entreprise, sans crainte de représailles.

Droit du travail

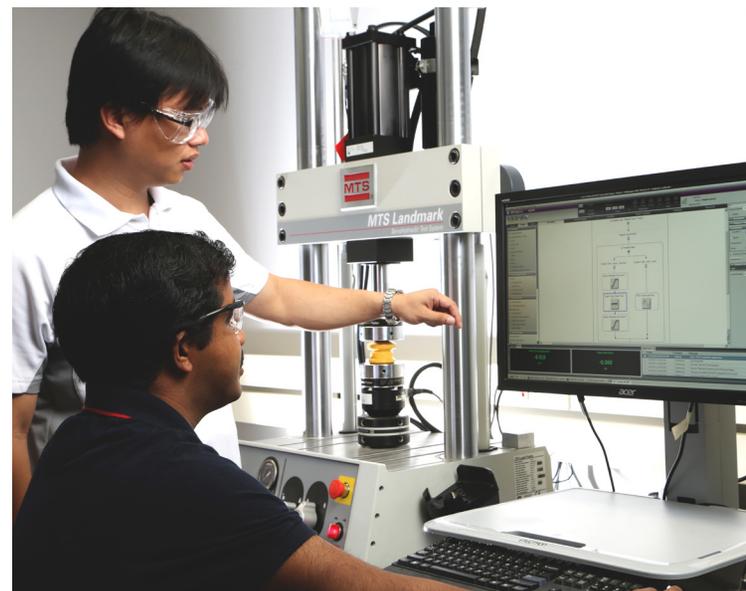
MTS s'engage à diriger ses activités commerciales en se conformant au droit du travail et aux droits de l'homme, ainsi qu'aux règles et réglementations applicables partout où nous opérons. Cela signifie notamment que nous garantissons des heures de travail raisonnables et des salaires équitables aux personnes qui travaillent pour nous. Nous adoptons une politique de tolérance zéro en ce qui concerne le travail des enfants, le travail forcé ou sous contrainte, ou encore la traite des êtres humains. Nous ne ferons pas sciemment d'affaires avec des partenaires commerciaux, vendeurs ou fournisseurs qui s'adonnent à de telles pratiques.

Nous respectons la diversité et garantissons l'égalité des chances en matière d'emploi

Nous promovons l'égalité des chances à chaque niveau de notre entreprise. MTS interdit toute forme de harcèlement, discrimination ou représailles en matière d'embauche, de placement professionnel, de promotion, de rétrogradation, de transfert, de formation, de rémunération, d'avantages ou de résiliation du contrat de travail.

De plus, nous ne tolérerons aucune discrimination sur base de l'appartenance à un groupe, une classe ou une minorité.

Le harcèlement est un comportement indésirable créant un environnement de travail intimidant, hostile ou offensif, qui interfère avec les performances de travail d'un employé.



TRAVAILLER ENSEMBLE

Nous nous engageons à mettre à disposition de nos employés un environnement de travail sûr et à garantir la confidentialité de leurs données à caractère personnel

Lieu de travail sûr

La sécurité est une responsabilité partagée chez MTS. L'entreprise s'engage à respecter les normes sanitaires et de sécurité les plus strictes. Cela signifie que nous nous conformons à toutes les lois, règles et réglementations applicables ainsi qu'aux procédures de sécurité existantes. Aucune activité ne revêt un caractère d'urgence tel que nous puissions faire l'impasse sur la sécurité. Nous promovons des pratiques de travail sûres et évitons tout risque pour nos employés, partenaires commerciaux et l'environnement. Nous mettons également en œuvre les programmes, formations et contrôles internes nécessaires pour atteindre ces objectifs. En cas de problème relatif à l'environnement, la santé et la sécurité (EHS), contactez votre superviseur ou votre responsable EHS local.

Protection des données à caractère personnel

MTS s'engage à protéger les informations à caractère personnel ainsi qu'à respecter toutes les lois et réglementations en matière de respect de la vie privée. Notre Politique de confidentialité décrit le type d'informations que nous recueillons, l'utilisation que nous en faisons, vos droits et obligations liés à ces informations et d'autres questions importantes y afférentes. Cette politique précise également le nombre limité de collaborateurs de MTS et de tierces parties qui peuvent accéder aux données à caractère personnel des employés. Si vous avez accès à ces informations de par la nature de votre travail, vous êtes tenu(e) de les protéger consciencieusement et d'en garantir la confidentialité. Utilisez-les seulement pour faire votre travail et assurez-vous de suivre la politique de confidentialité et toutes les procédures d'entreprise relatives à la gestion des informations confidentielles.

Exemples d'informations à caractère personnel :

- » Parcours professionnel
- » Informations relatives aux avantages
- » Informations relatives au salaire
- » Coordonnées, par exemple adresse et numéros de téléphone

Sécurité

La sécurité des données et informations de nos employés, clients et autres tierces parties est une des priorités de MTS. La Politique de sécurité de MTS pose le cadre de ces efforts visant à protéger individus et actifs, notamment les informations et autres ressources de tout accès, utilisation, divulgation, perturbation, modification, consultation, inspection, enregistrement ou destruction intempestifs. Tout employé est tenu de connaître et respecter la politique d'entreprise ainsi que toutes les procédures et normes y afférentes qu'elle contient afin de participer à la sécurité physique et électronique comme l'implique son rôle ; les tierces parties sont tenues de connaître et respecter toutes les exigences de sécurité contractuelles. Pour toute question, veuillez contacter l'équipe en charge de la sécurité chez MTS.



Q : Je pense qu'un facteur dangereux sur notre lieu de travail pose un risque pour les employés. Le Bureau conformité et risques peut-il se pencher sur la question ?

R : Le Bureau conformité et risques peut mettre à disposition des experts en matière de santé et sécurité qui chercheront à résoudre le problème.



AU SERVICE DE NOS CLIENTS

Nous faisons tout notre possible pour assurer la réussite de nos clients

Respect de la législation antitrust

Nous livrons une concurrence loyale et honnête, sans utiliser de pratiques commerciales contraires à la morale ou illégales qui pourraient restreindre la concurrence. Nous respectons toujours la législation antitrust lorsque nous formons des alliances, et ce peu importe l'endroit où nous pratiquons nos activités. Nous nous refusons à passer des accords avec des concurrents afin d'exercer une influence sur les prix, de boycotter certains fournisseurs ou clients, de répartir des clients ou des régions, de limiter la production ou la vente de produits ou assortiments de produits à des fins anticoncurrentielles ou d'adopter tout autre comportement anticoncurrentiel. Les employés impliqués dans des transactions avec les concurrents ne doivent jamais se laisser aller à des discussions anticoncurrentielles et, si quelqu'un les invite à entrer dans ce genre de débat, ils doivent immédiatement en faire part à l'OGC. Toute entente commerciale avec un concurrent doit être examinée et approuvée par l'OGC afin de garantir le respect de la législation antitrust.

Loyauté et concurrence

Nous devons toujours nous souvenir du fait qu'un comportement commercial éthique est bon pour les affaires et que nous devons adopter une approche transparente et loyale au sein de MTS. Une communication honnête et précise au sujet de nos produits et services est essentielle pour honorer nos engagements envers nos clients. Les employés doivent préparer les offres en toute honnêteté en se basant sur les coûts estimés et sur des données de facturation précises et négocier les contrats en toute confiance. Nous ne devons jamais faire quoi que ce soit qui puisse compromettre l'intégrité d'appels d'offres. L'excellence en termes de performance doit être basée sur le respect des spécifications contractuelles et des exigences relatives à la qualité et aux essais. Nous cherchons à surpasser nos concurrents de manière honnête, sans utiliser de pratiques commerciales contraires à la morale ou illégales, telles que l'utilisation de droits de propriété intellectuelle ou d'autres informations propriétaires non détenus par MTS ou sans y avoir été autorisé par le détenteur des droits.



La législation antitrust régule les échanges et le commerce en prévenant les restrictions illicites, la fixation des prix et les monopoles, et en promouvant la concurrence ainsi que la production de biens de qualité et de services aux prix les plus bas.

Documents commerciaux et financiers exacts, bonne gestion documentaire

Il est important de disposer de documents commerciaux précis pour la prise de décisions internes et dans l'intérêt des actionnaires, investisseurs, régulateurs et autres personnes qui pourraient en avoir besoin. Chacun d'entre nous a la responsabilité de s'assurer du fait que nos documents sont à jour, précis et exhaustifs.

Nos livres, comptes, états et bilans financiers doivent documenter clairement les actifs et passifs de l'entreprise et refléter avec précision toutes les transactions de l'entreprise. Ces documents doivent être suffisamment détaillés et tenus à jour selon les exigences applicables aux normes et exigences comptables et OGC, ainsi qu'aux contrôles internes.

Les rapports doivent être précis et refléter l'état réel des choses. Nous ne pouvons tolérer la création ou l'approbation de documents imprécis, falsifiés ou mensongers.

Les activités suivantes enfreignent la loi et notre Code :

- » Fournir une note de frais incorrecte
- » Modifier, faire disparaître ou détruire des documents, sauf dans le cadre de notre politique de conservation des documents et de la législation locale
- » Enregistrer une durée de rapport incorrecte
- » Falsifier des rapports sur la qualité, la sécurité ou l'environnement
- » Traiter ou fournir des factures fausses ou inexactes

- » Enregistrer de fausses recettes
- » Minimiser ou survaloriser des passifs ou actifs connus
- » Approuver la publication ou autre utilisation d'informations incorrectes
- » Utiliser des outils de communication commerciale ou logiciels non approuvés afin d'enregistrer ou conserver des rapports commerciaux

La gestion des informations est un élément de confiance clé. Le terme « dossiers » désigne tous les documents créés, reçus ou gérés par voie électronique, e-mail, scannés ou disponibles en version papier ou les informations utilisées par l'entreprise à des fins légales, comptables ou commerciales. Une gestion efficace de ces documents nous permet de satisfaire nos besoins commerciaux et de nous assurer de pouvoir les consulter au besoin. Cela nous aide aussi à nous conformer à toutes les lois et réglementations applicables et à pouvoir fournir les documents pertinents en cas de litiges, audits ou enquêtes. Si quelque chose vous préoccupe dans ce domaine, parlez-en à une ressource de l'entreprise, sans crainte de représailles.



- Q : Un client a cliqué sur « Répondre à tous » dans un e-mail contenant une offre d'un concurrent et l'a de ce fait transmise à de nombreux concurrents, dont MTS. Que dois-je faire ?
- R : N'ouvrez pas l'offre. Contactez votre superviseur, l'ORC et l'OGC. Des consignes seront données afin de supprimer l'e-mail et, le cas échéant, de déterminer les étapes nécessaires pour informer le client et le concurrent.

AU SERVICE DE NOS CLIENTS

Nos clients dépendent de nous pour fournir des produits fiables, sûrs et qualitatifs

Qualité et sécurité des produits

Nous devons nous assurer que tous nos produits sont conçus et fabriqués en conformité avec les lois et réglementations applicables en matière de sécurité, les exigences et spécifications de qualité. Nos clients exigent de nous des produits fiables, sûrs et qualitatifs. Il est inacceptable de lésiner sur les moyens déployés, de falsifier des documents, de se soustraire à une inspection ou de ne pas consigner un processus utilisé.



Q : Un client a une question à propos de la conformité avec une norme de sécurité d'un produit. Qui dois-je contacter ?

R : Remerciez le client d'avoir posé la question et mettez-vous en contact avec notre expert en sécurité des produits pour fournir une réponse au client.

E-mail : productcompliance@mts.com



PROTÉGER NOS ACTIONNAIRES ET NOTRE ENTREPRISE

Nous évitons les conflits d'intérêts et agissons dans l'intérêt de l'entreprise

Conflits d'intérêts

Chez MTS, nous attendons que chacun d'entre nous agisse dans l'intérêt de l'entreprise. Cela signifie que les décisions commerciales sont exemptes de conflit d'intérêts, avéré ou potentiel. Elles doivent être prises de manière impartiale, sur la base d'un raisonnement commercial pertinent. Un conflit d'intérêts peut apparaître lorsque les activités extérieures ou les intérêts personnels d'un individu (ou de ses proches ou parents) sont contraires, ou pourraient être perçus comme tel, à ses responsabilités au sein de MTS. MTS exige de ses employés qu'ils évitent les conflits d'intérêts ainsi que les situations pouvant être perçues comme telles. Si vous vous trouvez dans une situation pouvant engendrer un conflit d'intérêts, ou si vous êtes informé(e) d'une telle situation, vous êtes tenu(e) de le faire savoir immédiatement à votre superviseur, chef d'unité, responsable juridique ou au Bureau conformité et risques. Une activité extérieure serait considérée comme un conflit d'intérêts si elle pouvait :

- » Avoir un impact négatif sur nos intérêts commerciaux
- » Nuire à la réputation de MTS ou ses relations
- » Interférer avec le jugement d'un individu dans son travail



Q : Je souhaite prendre un travail à temps partiel ou créer une nouvelle entreprise, mais un collègue m'a dit que pour cela je dois avoir l'aval de l'entreprise. Ce sont mes affaires, pourquoi l'entreprise devrait-elle être au courant ?

R : L'entreprise a besoin d'être sûre que le travail à temps partiel ou la nouvelle entreprise n'interfère pas avec les activités de MTS ou ses intérêts commerciaux. Nous devons vérifier qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts. Complétez le formulaire de divulgation d'intérêts commerciaux extérieurs sur le site de politiques et procédures MTS. L'entreprise vous rappellera qu'il est interdit de prendre sur votre temps de travail ou d'utiliser ses ressources dans le cadre de votre second emploi ou nouvelle entreprise. Si rien ne s'y oppose, votre travail à temps partiel au sein d'une autre organisation sera probablement approuvé.

Exemples de situations pouvant créer un conflit d'intérêts :

- » Être concurrent de l'entreprise.
- » Utiliser sa position ou son pouvoir au sein de l'entreprise pour prendre une décision qui pourrait octroyer un avantage personnel à soi ou d'autres, par exemple collaborer au nom de l'entreprise avec des membres de sa famille ou prendre des décisions de recrutement selon ses intérêts personnels.
- » Utiliser les actifs ou ressources de l'entreprise, ou transmettre des informations sur l'entreprise, par intérêt personnel ou pour octroyer un avantage injustifié à d'autres.
- » Accepter ou utiliser une gratification commerciale ou un cadeau de la part d'un concurrent, fournisseur ou client qui est incompatible avec la politique de MTS.
- » Employer un proche ou avoir une relation de subordination directe avec celui-ci, ou lui octroyer un poste pouvant causer un conflit d'intérêts.
- » Avoir une relation contractuelle extérieure à MTS qui est incompatible avec la politique de l'entreprise.



PROTÉGER NOS ACTIONNAIRES ET NOTRE ENTREPRISE

Nous ne devons jamais utiliser des informations importantes n'ayant pas été rendues publiques de quelque nature que ce soit dans notre intérêt personnel

Interdiction du délit d'initié

Il est illégal d'acheter ou de vendre des titres MTS si vous jouissez d'« informations importantes n'ayant pas été rendues publiques » au sujet de MTS. Les titres incluent les actions ordinaires, autres dettes ou titres de créances, ainsi que les options et parts détenues dans les placements et plans de retraite de MTS. Si vous êtes reconnu(e) coupable d'un délit d'initié, vous vous exposez à des sanctions telles que la perte de votre travail et d'importantes sanctions civiles et pénales. Vous ne devez jamais utiliser des informations importantes n'ayant pas été rendues publiques au sujet de MTS ou d'autres entreprises pour faire des affaires avec MTS dans votre intérêt personnel. De plus, vous ne devez jamais transmettre des informations importantes n'ayant pas été rendues publiques à des tiers qui pourraient acheter ou vendre des titres MTS ou d'autres entreprises. Si vous fournissez un « conseil » à quelqu'un qui achète ou vend des titres, vous pouvez tous les deux être poursuivis pour un délit d'initié. Une « information n'ayant pas été rendue publique » est une information connue de l'entreprise et n'ayant pas été divulguée publiquement.

Voici quelques exemples d'informations pouvant être considérées comme des informations n'ayant pas été rendues publiques :

- » Profits et pertes connus ou projetés ou autres indicateurs de performance financiers clés trimestriels ou annuels
- » Connaissance d'une fusion en cours ou d'un projet de fusion
- » Connaissance de la vente ou de l'achat d'actifs significatifs
- » Évolution significative en termes de propriété intellectuelle
- » Évolution significative en termes de relations commerciales
- » Changements en matière de politique de dividende
- » Annonce de nouveaux services de grande ampleur
- » Fractionnement d'actions
- » Changement important de la situation financière d'un client ou d'un fournisseur
- » Nouveaux titres de créances ou de participation
- » Risque important de litige en raison d'un litige en cours ou potentiel
- » Transactions importantes d'achat d'actions

Certaines circonstances permettent à un investisseur raisonnable de considérer comme « importante » une information en particulier. Un facteur majeur dans la détermination de l'importance d'une information est l'impact que cette information peut avoir sur l'état financier ou le cours boursier de l'entreprise. Si vous vous demandez si une information n'ayant pas été rendue publique est importante, demandez son avis à votre superviseur, à l'OGC ou à l'ORC.

 Les initiés doivent obtenir une autorisation avant d'entrer, de sortir ou de modifier leur contribution à un plan d'achat d'actions employés ou avant de vendre leurs parts.



Q : Je fais partie d'une équipe de contrôle préalable qui planche sur une acquisition qu'envisage l'entreprise et qui est encore confidentielle. Puis-je acheter des actions cotées en vue de cette acquisition ?

R : Non. Acheter des actions sous ces circonstances serait une violation grave de la loi et pourrait être passible de prison et d'importantes amendes pécuniaires. Vous violeriez aussi la politique de l'entreprise, et vous exposeriez à une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à la résiliation de votre contrat.



PROTÉGER NOS ACTIONNAIRES ET NOTRE ENTREPRISE

Nous devons tous veiller à la bonne gestion de notre technologie et de nos actifs

Utilisation de la technologie appropriée

Nous devons tous utiliser le réseau et les systèmes informatiques de l'entreprise, y compris le service de messagerie, l'accès à Internet, et les ordinateurs et périphériques mis à disposition par l'entreprise, de manière éthique et légale. Si occasionnellement, il est permis d'utiliser ces systèmes à des fins personnelles, nous devons savoir que l'entreprise se réserve le droit de surveiller l'usage que nous en faisons, dans l'étendue de ce qui est permis par la loi. Cela inclut toutes les données et communications transmises par, reçues par ou contenues dans les messageries électroniques ou vocales de l'entreprise, ainsi que les documents électroniques enregistrés sur les systèmes de l'entreprise, y compris sur les ordinateurs portables, tablettes et autres périphériques mobiles.



Q : Je pars en voyage dans un autre pays. Quelles précautions dois-je prendre pour protéger mon matériel informatique et les informations qu'il contient ?

R : Limitez-vous aux seules informations dont vous avez besoin pour votre voyage. Vous pouvez laisser votre ordinateur portable chez vous ou prendre un appareil de prêt. Ne laissez jamais vos appareils sans surveillance ; signalez tout élément suspect à l'assistance informatique de MTS. Si vous emportez avec vous un appareil, un logiciel ou des données techniques dans un autre pays, veuillez contacter l'équipe Commerce international avant votre départ pour déterminer si vous avez besoin d'une autorisation d'exportation.

Utilisez des « phrases clés » telles que « MTSi\$gr8pr0duct\$ » à lieu de « mots de passe » traditionnels afin d'accroître le niveau de sécurité.

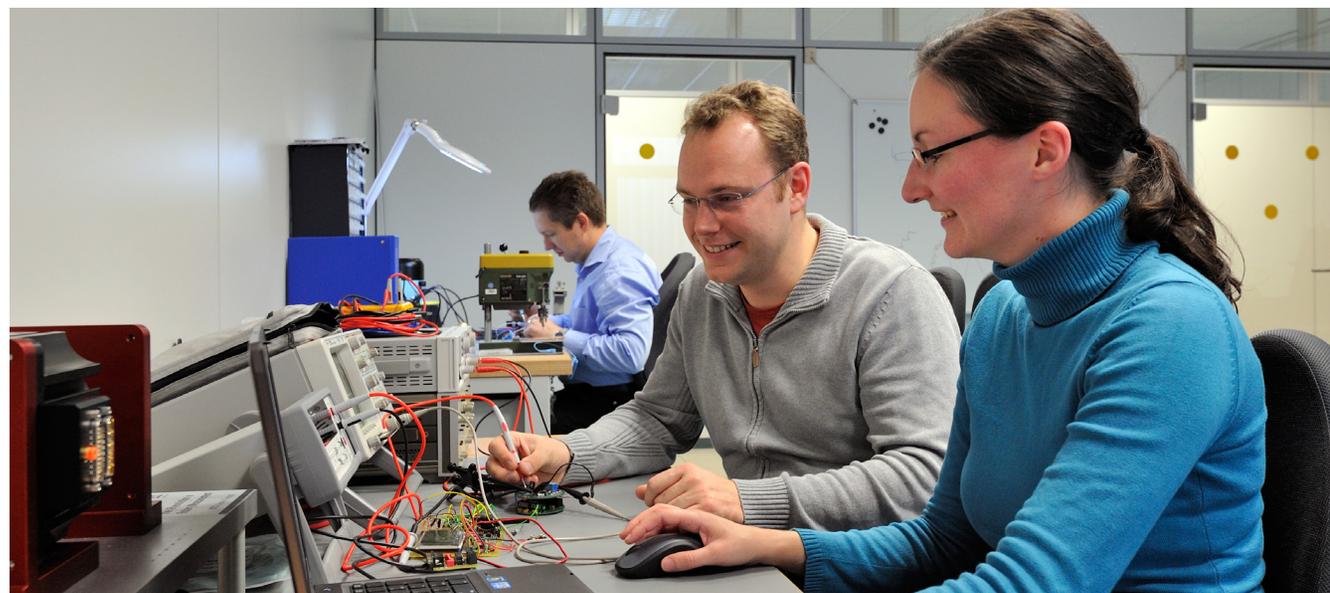
Protection des actifs de l'entreprise

MTS fournit des outils commerciaux, tels que des ordinateurs, des téléphones et une variété d'autres équipements, pour nous permettre de collaborer activement à sa réussite. Nous devons faire preuve de précautions et de bon jugement pour utiliser et protéger ces actifs de manière responsable afin d'éviter toute perte, tout dommage, vol, et toute utilisation inadéquate.

Les biens corporels et incorporels liés à nos activités (tels que les droits de propriété intellectuelle ou les informations propriétaires) sont des actifs précieux pour l'entreprise. La protection de ces informations d'entreprise joue un rôle fondamental dans notre succès. Elles doivent rester strictement confidentielles sauf disposition contraire de la loi ou si MTS donne son autorisation expresse à leur divulgation.

Protéger la réputation de l'entreprise

Notre réputation et notre image sont des atouts précieux pour l'entreprise. Nous devons à tout moment nous rappeler qu'il est facile d'y porter atteinte. La perception qu'a le public de notre entreprise joue un rôle déterminant dans nos relations mutuelles, avec nos clients et avec nos actionnaires. Protéger notre réputation en utilisant toujours un jugement commercial pertinent est d'une importance vitale.



SOUTENIR NOS COMMUNAUTÉS MONDIALES

Partout où MTS opère, nous respectons et nous nous conformons aux lois et réglementations locales

Partout où MTS opère, nous devons respecter et nous conformer aux coutumes et pratiques commerciales du pays où nous nous trouvons. Et par dessus tout, nous devons respecter ses lois et ses réglementations. Lorsque les transactions commerciales impliquent plusieurs pays, nous devons trouver la meilleure façon de nous conformer à toutes les lois applicables. Dès la survenance d'un conflit de lois, consultez l'ORC.

Mesures anti-corruption

MTS a adopté une position ferme contre la corruption, quelles que soient les répercussions sur ses performances commerciales. La corruption va à l'encontre de nos valeurs et ne bénéficie d'aucune tolérance. Ces normes s'appliquent à tout un chacun, indépendamment de son lieu de travail et des coutumes locales. En plus de ne pas être conforme aux Valeurs de MTS, la corruption est illégale, quelle qu'en soit la portée. MTS est soumise à une variété de lois anti-corruption de par le monde, notamment la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA), la loi anti-corruption britannique de 2010 et les lois et réglementations locales de tous les autres pays dans lesquels nous faisons des affaires. La FCPA dispose d'un vaste champ d'application. Le contenu des lois et réglementations qu'elle contient s'applique dans le monde entier. Par ailleurs, MTS, ses employés, directeurs, cadres, partenaires tiers, consultants et représentants doivent obéir à toute la législation de lutte contre la corruption des pays où ils font des affaires. Les sanctions pour non-respect de ces lois peuvent être lourdes. La moindre infraction présumée peut nuire à notre réputation.

La définition du pot-de-vin va au-delà d'un paiement en liquide et peut inclure les rétrocommissions et tout autre avantage de valeur. Si quelque chose est offert dans le but d'obtenir ou de conserver un marché, de bénéficier d'un avantage déloyal ou de pousser quelqu'un à faire quelque chose d'inapproprié, cela est considéré comme un pot-de-vin. Tous les employés de MTS et autres individus agissant au nom de l'entreprise ont l'interdiction

d'offrir, directement ou indirectement, un avantage de valeur dans l'objectif d'influencer indûment un fonctionnaire d'État. Il leur est également interdit de demander ou accepter, directement ou indirectement, des pots-de-vin ou rétrocommissions liés à leur travail. Ils doivent en outre éviter toute situation ou comportement pouvant faire croire à une influence indue.

Cadeaux, avantages commerciaux et parrainages

MTS attend de ses employés qu'ils observent les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite dans tous les domaines touchant l'entreprise. Les petits cadeaux, avantages commerciaux (par exemple divertissements et frais de transport) et parrainages sont communément utilisés pour renforcer les relations de travail entre associés d'affaires. Toutefois, les cadeaux, avantages commerciaux et parrainages ne peuvent être utilisés en guise de pot-de-vin ou rétrocommission, ou pour obtenir, ou en avoir l'impression, un avantage ou une influence indus. De plus, des règles strictes s'appliquent aux agences gouvernementales américaines et étrangères. Dans de nombreux cas, les cadeaux ou gestes commerciaux sont en effet totalement interdits. C'est pourquoi nous devons respecter toutes les politiques applicables de l'entreprise avant de donner ou recevoir des cadeaux, avantages commerciaux ou parrainages. Ceci peut signifier obtenir une autorisation préalable et vérifier que cela n'enfreint pas les règles de l'organisation du destinataire et que la législation et les pratiques raisonnables du marché permettent de donner ou recevoir un cadeau, avantage commercial ou parrainage. L'ORC se tient à votre disposition pour vous épauler dans cette analyse.



Q : Lorsqu'un client fonctionnaire d'État étranger visite notre centre pour une présentation de produit, puis-je payer sa note au restaurant et son billet pour un événement sportif professionnel ?

R : Nous pratiquons une concurrence honnête et n'accordons pas d'avantages injustifiés. Le Bureau conformité et risques devra examiner et approuver ces avantages commerciaux en amont. L'accueil d'un responsable/d'une entité dépendant d'un gouvernement étranger doit faire l'objet d'une autorisation préalable, qui dépendra des circonstances, de la législation du pays du client et des politiques internes du client. La demande doit également être conforme avec d'autres lois applicables telles que la FCPA.



Un cadeau désigne tout objet de valeur donné ou reçu dans le cadre d'une relation commerciale, pour lequel nous n'avons pas payé la juste valeur marchande.

SOUTENIR NOS COMMUNAUTÉS MONDIALES

Suivez les règles applicables au commerce international

Commerce international

MTS respecte toutes les lois et réglementations internationales applicables au commerce. Ces dernières régissent l'envoi international de biens, services et technologies, et comprennent les contrôles à l'exportation, embargos, sanctions et lois anti-boycott. MTS étant une entreprise multinationale, nous devons connaître ses politiques en matière de commerce international.

Tous les employés de MTS sont tenus de consulter et comprendre les dispositions légales et de veiller à leur respect avant d'agir à l'international. Ces lois et réglementations évoluent fréquemment et peuvent varier d'un pays à l'autre. Les interdictions qu'elles comprennent s'appliquent en premier lieu aux exportations de biens et services depuis les États-Unis mais peuvent aller au-delà. Vous pouvez adresser vos questions portant sur la législation à l'équipe Commerce international. Ainsi, la législation régissant le commerce international peut s'appliquer à : un contrat avec un ressortissant étranger ; une visite par un ressortissant étranger d'un site de l'entreprise aux États-Unis ou ailleurs ; une rencontre avec un ressortissant étranger lors d'un salon ; l'envoi d'une formulation de produit à un fournisseur étranger ; l'envoi d'une offre à un gouvernement étranger. D'autres lois relatives au commerce international interdisent toute coopération avec certaines pratiques commerciales restrictives ou les boycotts imposés par des pays étrangers. Nous devons connaître ces lois et les respecter. Les sanctions applicables pour les violations des lois sur le commerce international peuvent être très sévères. Elles peuvent inclure des amendes, une peine d'emprisonnement ou une exclusion des contrats gouvernementaux. Afin de garantir notre conformité, suivez les politiques de l'entreprise relatives au commerce international et adressez toute question de votre propre initiative à l'équipe Commerce international et au Bureau conformité et risques.

Respect de l'environnement

MTS s'engage pour le respect de l'environnement. Nous nous efforçons de minimiser l'impact de nos opérations sur l'environnement et d'intégrer proactivement des initiatives environnementales dans nos opérations. Les préoccupations et exigences environnementales doivent être évaluées et adaptées dans toutes les phases d'acquisition, cession, modification des installations, conception du produit et fabrication. La manipulation, le transport et l'élimination de matières brutes, produits ou déchets doivent être effectués de manière sûre et écologique partout où nous opérons.

Qu'est-ce qu'une exportation ?

Tout objet corporel ou non envoyé d'un pays à un autre. Cela s'applique à tous les types d'objets (par ex. matériel, logiciel, information technique) et méthodes de transport (par ex. e-mail, courrier, envoi, transport manuel). De plus, le fait de fournir une technologie contrôlée à une personne située à l'étranger, peu importe l'endroit du monde où elle se trouve, est considéré comme une exportation.



Q : Je communique régulièrement via e-mail avec un ingénieur situé dans un autre pays pour lui parler de mon projet. Cela pose-t-il un problème en termes d'exportations ?

R : Oui. Les données techniques que vous échangez par e-mail peuvent être soumises aux lois sur le contrôle des exportations vers un pays étranger. Il pourrait donc être nécessaire de se voir accorder une autorisation préalable avant la divulgation de ce type de données. En fonction de la nature des données techniques, la fourniture d'un service pourrait nécessiter un accord préalable. Demandez de l'aide à l'équipe Commerce international ou à l'ORC.



SOUTENIR NOS COMMUNAUTÉS MONDIALES

Toute participation à la vie politique est régie par des normes éthiques strictes

Dans le cadre de ses activités aux quatre coins du globe, MTS interagit régulièrement avec des fonctionnaires gouvernementaux. Le comportement que nous adoptons envers les gouvernements et dans la vie politique en général peut nuire à notre réputation, nos opérations à travers le monde et notre capacité à collaborer avec des fonctionnaires gouvernementaux et d'autres actionnaires. La confiance qui nous est accordée par les communautés locales et mondiales ainsi que par les gouvernements est essentielle pour nos activités et nous devons faire en sorte de la mériter en permanence. Nos activités doivent répondre aux normes éthiques les plus strictes et satisfaire les lois et réglementations américaines et locales. Dans tous les cas, il est impératif que les employés consultent l'OGC.

Activités de lobbying

Le lobbying désigne le fait de tenter d'influencer une prise de décision politique en fournissant des informations à des fonctionnaires élus ou nommés ainsi qu'à leurs équipes. Les activités de lobbying incluent la communication directe avec les fonctionnaires ainsi que le soutien apporté aux personnes en charge d'une telle communication. Que ce soit aux États-Unis ou dans les autres pays, les activités de lobbying sont strictement réglementées. Avant de s'engager dans des activités de lobbying, tout employé ou directeur doit avoir consulté l'OGC.

Contributions politiques

Les contributions politiques de l'entreprise concernant des élections de tout type doivent être approuvées en amont par l'OGC.

Contributions caritatives

MTS exerce ses activités de manière socialement responsable. Nous soutenons des initiatives permettent de tirer des avantages ou de renforcer l'identification de notre industrie, communauté ou entreprise en octroyant des contributions financières, affectant des ressources humaines ou encourageant les initiatives des employés.

Toute contribution à des organismes caritatifs non américains requiert un accord écrit préalable de l'OGC. Ceci s'ajoute aux exigences d'approbation de la politique de MTS sur les contributions de l'entreprise.



Il est par exemple interdit d'offrir des cadeaux à des fonctionnaires américains, peu importe les circonstances. Cela inclut également les repas et les divertissements.

Travail avec des tierces parties

MTS applique des pratiques commerciales légales, conformes et éthiques, et en attend de même de ses partenaires commerciaux, revendeurs, fournisseurs et autres tierces parties avec lesquelles elle collabore. Les politiques de l'entreprise et accords contractuels stipulent les conditions que doivent suivre les tierces parties qui collaborent avec MTS. Il en va de notre responsabilité de nous assurer que MTS ne traite qu'avec celles qui agissent avec intégrité et font preuve de pratiques commerciales conformes aux principes de notre Code et à la législation. Nous devons suivre les politiques de l'entreprise lorsque nous faisons appel à des tierces parties.



Q : J'ai assisté à une campagne de collecte de fonds pour un membre du Congrès, et j'ai la certitude que l'entreprise voudrait le voir réélu. J'ai rédigé un chèque personnel au nom du comité de campagne de ce membre du Congrès et ait repris le montant correspondant sur ma note de frais. L'entreprise va-t-elle me rembourser ?

R : Non. Si l'entreprise vous rembourse la contribution, elle sera considérée comme la donatrice, ce qui pourrait être contraire aux lois américaines. De plus, la politique de l'entreprise exige que toutes les contributions aux campagnes politiques aient été approuvées au préalable par l'OGC.



NOTE FINALE

Les obligations de MTS en matière de législation, de conformité et d'éthique, et les situations dans lesquelles nous pouvons nous trouver, vont bien au-delà des dispositions de ce Code. Nous devons nous conformer à l'esprit et à la lettre de ce Code, des politiques de l'entreprise et de nombreuses lois et réglementations relatives à nos activités. Si vous avez des questions au sujet de l'éthique ou de la conformité, qu'elles soient couvertes par ce Code ou non, ou si vous êtes témoin d'un élément qui semble aller à l'encontre des Valeurs de MTS, veuillez consulter votre superviseur, les RH, l'OGC, le Comité local d'éthique commerciale, le Bureau conformité et risques ou appeler la Ligne d'alerte MTS, sans crainte de représailles. Les politiques de l'entreprise constituent également de précieuses orientations sur de nombreuses questions de conformité ; il convient donc de les appliquer.

Il est toutefois impossible de totalement définir et garantir le respect de ces obligations par le biais de règles écrites. Parfois, la seule solution possible est de s'assurer de la conformité de nos actions aux valeurs et à l'éthique de notre entreprise. Mus par la passion de l'excellence dans toutes nos activités, nous nous efforçons d'atteindre nos résultats comme il se doit, selon les principes éthiques ancrés dans notre Code et en appliquant nos valeurs.

Notre confiance doit reposer sur l'honnêteté, l'intégrité et le bon sens de chacun.



MTS Systems France

BAT EXA 16
16/18, rue Eugène Dupuis
94000 Créteil

Téléphone : 33-1-58 43 90 00
Télécopie : 33-1-58 43 90 01

E-mail : contact.france@mts.com
www.mts.com

SGQ certifié ISO 9001